

R.E.N.V.A
RÉGIE DES ÉQUIPEMENTS NAUTIQUES de VANNES AGGLO

(1)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
CONSEIL D'ADMINISTRATION du 18 mars 2025

Présidente de séance : Mme Anne GALLO-KERLEAU

Membres autorisés au vote : Mme Lucile BOICHOT (Mairie d'Arradon), Mr Patrick ÉVENO (Maire de Baden), Mr Régis FACCHINETTI (Mairie de Séné), Mme Noëlle CHENOT (Maire de Surzur), Mme Anne GALLO-KERLEAU (Maire de St-Avé - Présidente RENVA), Mr Michel GILLET (Mairie de Vannes), Mr Roland NICOL (Mairie de Sarzeau), Mr Pascal DA-RUI (Président du CN Baden), Mme Marie BOYRON et/ou Cécile de COCKBORNE (Co-Présidentes de La Mouette Sinagote-VP RENVA), Mme Vanessa BOHE* (Présidente CN Arradon)

Soit : 10 Membres

**Double voix (cf statuts)*

Membres invités : Mme Karine LE BRETON (DGA GMVA), Mr Vincent FRAVAL (Directeur RENVA), Mr Loïc BEZIAUD (représentant élu du CSE)

Membres présents autorisés au vote : Mme Lucile BOICHOT (Mairie d'Arradon), Mme Noëlle CHENOT (Maire de Surzur), Mme Anne GALLO-KERLEAU (Maire de St-Avé - Présidente RENVA), Mr Roland NICOL (Mairie de Sarzeau), Mr Pascal DA-RUI (Président du CN Baden), Mme Cécile de COCKBORNE (Co-Présidentes de La Mouette Sinagote-VP RENVA),

Soit : 6 Membres

**Double voix (cf statuts)*

Total des voix : 10

Membres avec pouvoirs : Mme Anne GALLO-KERLEAU (Maire de St-Avé - Présidente RENVA), Mme Noëlle CHENOT (Maire de Surzur), Mme Cécile de COCKBORNE (Co-Présidentes de La Mouette Sinagote-VP RENVA),

Membres excusés : Mr Patrick ÉVENO (Maire de Baden-donne pouvoir à Anne GALLO-KERLEAU), Mr Régis FACCHINETTI (Mairie de Séné), Mme Vanessa BOHE* (Présidente CN Arradon- donne pouvoir à Cécile de COCKBORNE), Mr Michel GILLET (Mairie de Vannes-donne pouvoir à Noëlle CHENOT),

Membres invités : Mme Karine LE BRETON (DGA GMVA), Mr Vincent FRAVAL (Directeur RENVA), Mr Loïc BEZIAUD (représentant élu du CSE)

RENVA DÉLIBÉRATION 1 COMPTÉ DE GESTION 2024 CA 18/03/2025

2

R.E.N.V.A
RÉGIE DES ÉQUIPEMENTS NAUTIQUES de VANNES AGGLO

Objet de la délibération :

RENVA DÉLIBÉRATION 1- Approbation du compte de gestion 2024

Madame la Présidente de séance expose :

Mesdames, Messieurs,

Les écritures comptables, tant en dépenses qu'en recettes de fonctionnement et d'investissement figurant sur le compte de gestion 2024 dressé par le Trésorier Principal, sont conformes à celles figurant sur le compte administratif.

Il vous est donc proposé :

- D'approuver le compte de gestion 2024 dressé par le comptable Gildas LE BRIS, Chef de Service Comptable, Service Gestion Comptable de Vannes (SGC).

Le quorum constaté, le Conseil d'Administration délibère et :

- Approuve le compte de gestion 2024 dressé par le comptable Gildas LE BRIS, Chef de Service Comptable, Service Gestion Comptable de Vannes (SGC).

Le résultat du vote est le suivant :

Pour : 10

Abstention : 0

Contre : 0

La Présidente de la RENVA

Anne GALLO-KERLEAU